

Cabinet Jean Marie ANDRE

Expert-comptable D.P.L.E.
Commissaire aux comptes
Expert judiciaire inscrit près la Cour d'Appel
de Besançon

**9 Rue de Faltans
25220 ROCHE LEZ BEAUPRE**

Tél. : 03 81 60 52 72
Port : 06 07 65 54 49
E-Mail : andrejm@wanadoo.fr

**SERVICE INTERENTREPRISES DE SANTE AU TRAVAIL
DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS DE
FRANCHE-COMTE**

Association régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901
Siège social : 3 Chemin du Cerisier BP 1963
25020 BESANCON

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2020**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020

Aux membres de l'Association,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

En application de l'article R.612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L.612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Avec la SCI MTBTP Construction (dont Monsieur Patrick JEANROY Président de l'association Service de Santé au Travail du Bâtiment et des travaux Publics de Franche-Comté est associé-gérant)

- Avance faite à la SCI MTBTP par l'association
Solde débiteur à la clôture de l'exercice : 318 014 €
Contre l'exercice précédent : 332 067 €

- Refacturation des charges d'énergie par la SCI MTBTP à SIST BTP :
Montant comptabilisé sur cet exercice : 4 068 €
Montant comptabilisé sur l'exercice précédent : 4 088 €

- Refacturation à compter des frais d'entretien d'espaces verts et de frais de déneigement par la SCI MTBTP à SIST BTP :
Montant comptabilisé sur cet exercice : 3 351 €
Montant comptabilisé sur l'exercice précédent : 3 281 €

- Loyers facturés par la SCI MTBTP à SIST BTP :
Montant comptabilisé sur cet exercice : 102 201 €
Montant comptabilisé sur l'exercice précédent : 102 201 €

- Intérêts sur Compte Courant de la SCI MTBTP
Montant comptabilisé pour l'exercice 2020 : 6 529 €
Montant comptabilisé pour l'exercice 2019 : 6 849 €

Avec la SST BTP FORMATION ET CONSEILS (dont Monsieur Patrick JEANROY Président de l'association Service de Santé au Travail du Bâtiment et des travaux Publics de Franche-Comté est gérant non associé) :

- Refacturation de la Mise à Disposition de salariés de SIST BTP à SST BTP FORMATIONS ET CONSEILS :
Montant comptabilisé sur cet exercice : 8 409 €
Montant comptabilisé sur l'exercice précédent : 19 371 €
- Compte courant d'associé non rémunéré. Avance faite par SST BTP FORMATION ET CONSEILS :
Montant comptabilisé sur cet exercice : 1 200 €
Montant comptabilisé sur l'exercice précédent : 0 €

A Roche lez Beauré, le 26 Mai 2021,

Le Commissaire aux Comptes,

Jean-Marie ANDRE
Expert-Comptable D.P.L.E.
Commissaire aux Comptes inscrit

